

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Ecole Primaire Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance (Grande Section de Maternelle à CM2)

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE

Abbé Anthony Romanens

☎ : 06 82 64 82 16
@ : a.romanens@fsspx.email

Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

Mme C. Burgy (Secrétariat)

☎ : 06 36 68 56 20

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Le chrétien et le jeûne

M. l'abbé Louis-Marie Carlhian



« Plût au Ciel que nous puissions jeûner en tout temps ! » Saint Jérôme, Lettre 71 à Lucinus

LE JEÛNE a mauvaise presse chez les chrétiens « adultes » de notre époque, enfin sortis de l'ombre moyenâgeuse. A quoi bon, disent-ils, se priver de nourriture ? C'était bon pour les époques obscures où l'on se flagellait pour se sanctifier. A ce compte, les officines diététiques fabriquent des saints à la pelle. L'Evangile nous met en garde contre ceux qui font ostensiblement pénitence et ne songent même pas à se sortir de leurs vices. D'ailleurs, qui sait s'ils ne se goinfrent pas en cachette ? Moi, je ne veux pas être un Pharisien, ma pénitence sera toute intérieure et personne n'en saura rien. L'important, dans la pénitence, c'est qu'elle soit libre et pas imposée du dehors. Alors, par principe, je trouverai d'autres efforts à faire que le jeûne. Des efforts qui conviennent vraiment à mon cas : la preuve, c'est moi qui les aurai choisis !

Ces chrétiens adultes devraient mieux connaître la sainte Ecriture : si elle recommande sans cesse une pratique de pénitence, c'est à coup sûr celle du jeûne. Chaque fois que les Hébreux ont une grâce spéciale à demander, ils commencent par imposer un jeûne à tous. L'on voit même les habitants de Ninive, dans le livre de Jonas, étendre la pénitence aux enfants et aux animaux ! Notre-Seigneur lui-même, après son baptême, s'en va jeûner quarante jours dans le désert, afin de nous en montrer l'exemple.

A quoi bon le jeûne ? Ecoutons saint Thomas d'Aquin (Somme théologique, 2^a 2^{ae} Q. 147 art. 1) : « On y recourt principalement dans trois buts. D'abord, pour réprimer les convoitises de la chair. C'est pour quoi saint Paul parle de « jeûne et de chasteté » (2^e aux Corinthiens 6, 5-6), car la chasteté est préservée par le jeûne. Et saint Jérôme dit que la luxure perd son ardeur par l'abstinence du manger et du boire. Ensuite, on jeûne pour que l'esprit s'élève plus librement à la contemplation des réalités les plus hautes. C'est pourquoi il est dit au livre de Daniel,

SOMMAIRE

Le chrétien et le jeûne	1-2
2018, année importante pour la Fraternité Saint-Pie X.....	3
Calendrier du mois	4-5
Ecole : quelques perles.....	6
Recension, René Bazin De toute son âme	6
Récollections de Carême	7
Annonces.....	8



qu'après un jeûne de trois semaines, il reçut une révélation de Dieu. Enfin, on jeûne en vue de satisfaire pour le péché. Aussi, est-il dit dans le livre de Joël : « Revenez à moi de tout votre cœur, dans le jeûne, les pleurs et les cris de deuil. » C'est ce que dit Augustin dans un de ses sermons : « Le jeûne purifie l'âme, élève l'esprit, soumet la chair à l'esprit, rend le cœur contrit et humilié, disperse les nuées du désir, éteint l'ardeur des passions, rend vraiment brillante la lumière de la chasteté. » (Sermon 73 sur la prière et le jeûne)

Le jeûne est donc un moyen de s'abstenir du péché, de se tourner vers Dieu et de faire pénitence. Effectivement, il peut devenir une occasion de mal faire, mais à condition de le considérer comme suffisant à lui seul pour expier toutes nos fautes et pratiquer le bien, c'est-à-dire en le dénaturant complètement. Écoutons encore saint Thomas, dans l'article 2 de la même question : « Le jeûne proprement dit consiste à s'abstenir d'aliments. Mais, au sens métaphorique, il consiste à s'abstenir de tout ce qui est nuisible, c'est-à-dire surtout du péché. » Bien entendu, il est plus important de se détourner du péché que de s'imposer de lourdes peines. Mais pourquoi opposer l'un à l'autre ? Au contraire, ce serait nous faire illusion que de croire que nous pourrions nous garder du mal sans être capables de nous abstenir parfois de biens superflus.

Que demande précisément l'Eglise ? Pendant des siècles, la discipline générale consistait à se priver de nourriture du Mercredi des Cendres au Samedi saint à midi, à l'exception des dimanches, en ne prenant **qu'un seul repas par jour**. Le Carême, ce n'est pas le Ramadan ! Dans les premiers temps, l'usage du vin et de la viande étaient proscrits. Puis il fut admis que l'on pût prendre en plus une « collation » le soir, c'est-à-dire une soupe accompagnée d'un peu de pain, sans jamais de viande, et, le matin, une boisson

non nourrissante accompagnée d'une petite quantité de pain. Tous les fidèles de vingt et un à soixante ans étaient concernés. La discipline, reprise par le Code de Droit canonique de 1917, s'adoucit au cours du XX^e siècle, en particulier à l'occasion de la Seconde Guerre mondiale où la dispense fut accordée très largement en raison des privations auxquelles la plupart des chrétiens étaient soumis. En 1966, l'obligation du jeûne fut réduite au Mercredi des Cendres et au Vendredi saint, ce qui fut repris par le Code de Droit canonique de 1983. L'obligation sous peine de péché grave n'existe donc plus que pour les deux jours cités.

Nous ne pouvons donc que *recommander* – et non exiger, ce qui serait nous arroger une autorité qui ne nous appartient pas – de maintenir le jeûne les vendredis de Carême, la vigile des fêtes de la Toussaint, de Noël, de la Pentecôte et de l'Immaculée Conception, et les mercredis, vendredis et samedis des Quatre-Temps, afin de se rapprocher de l'esprit de pénitence requis par l'Eglise pendant des siècles.

Rappelons aussi que l'Eglise accordait largement la dispense du jeûne, dès lors que son observation entraînait des inconvénients graves : ainsi, la maladie, la faiblesse, un travail fatigant, un long trajet à pied, exemptaient du précepte sans qu'il fût besoin de réclamer une permission au curé. De même, les boissons et les médicaments ne rompent pas le jeûne, ainsi qu'une très petite quantité de nourriture... qui en diminuerait toutefois le mérite. Précisons bien qu'il ne s'agit pas là du jeûne eucharistique, qui obéit à d'autres règles.

Car, disons-le pour faire plaisir au catholique moderne, il est bien vrai qu'on peut pratiquer le jeûne de manière parfaitement pharisaïque : ne faire qu'un seul énorme repas, rattraper en qualité ce qu'on perd en quantité, jouer sur les dispenses... Mais le Pharisien est surtout, ne lui en déplaise, celui qui s'acquitte à contrecœur de la lettre et méprise l'esprit de la loi. Ce que l'Eglise a toujours imposé, il faut l'accueillir avec joie et humilité : le jeûne n'est pas la punition d'une marâtre, mais la sage prescription de notre Mère... A nous d'en profiter. ■



2018, une année importante pour la Fraternité Saint-Pie X

FSSPX.actualités — 8 janvier 2018



LA FRATERNITE Saint-Pie X est une société sacerdotale dont les statuts ont été approuvés par un décret de l'évêque de Fribourg, Mgr François Charrière, le 1^{er} novembre 1970. Elle a été fondée et organisée hiérarchiquement par Mgr Marcel Lefebvre, dans une période d'effondrement du sacerdoce catholique, avec l'approbation de l'autorité diocésaine.

Ses constitutions, placées sous le patronage de saint Pie X, ont fait l'objet d'une lettre officielle de louanges de la part du préfet de la Sacrée Congrégation pour le Clergé, le cardinal John Joseph Wright, le 18 février 1971.

Dans sa préface à la réédition des statuts de la Fraternité, le 20 mars 1990, Mgr Lefebvre salue l'action de la Providence qui, « dans sa Sagesse infinie, suscite une œuvre de restauration du sacerdoce catholique, afin de préserver les trésors que Jésus-Christ a confiés à son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par son Sacrifice et ses sacrements, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine ».

Aujourd'hui, la Fraternité Saint-Pie X compte 637 prêtres, ainsi que 123 frères profès et 79 sœurs oblates qui se dévouent à leurs côtés. Dans ses séminaires et ses noviciats, répartis dans le monde entier, environ 250 jeunes gens sont formés au service de l'autel.

L'année 2018 sera marquée par un événement important dans la vie de cette société sacerdotale. En effet, le Chapitre général se réunit tous les 12 ans en vue d'élire le Supérieur général et ses deux Assistants, mais surtout pour vérifier que les statuts sont

fidèlement appliqués, toujours dans l'esprit qui a présidé à la fondation.

Homme d'Eglise, ayant acquis une grande expérience dans les pays de mission, Mgr Lefebvre mettait en garde contre toutes les innovations, hormis celles qui concernent l'administration de la société, rendues nécessaires par le développement de l'apostolat et des multiples œuvres dont s'occupe la Fraternité.

C'est ainsi que se tiendra, du 11 au 21 juillet 2018, le quatrième Chapitre général de la Fraternité. Il aura lieu en Suisse, au séminaire Saint-Pie X d'Ecône. Les membres du Conseil général, les Supérieurs des séminaires et des districts, ainsi que les membres prêtres les plus anciens se réuniront pour désigner les autorités de la Fraternité et examiner les différents aspects de la vie de la société : vie commune et liturgique, apostolat et administration, sanctification des membres, combat de la foi.

A cette occasion, le Supérieur général, Mgr Bernard Fellay, a prescrit des prières qui seront dites quotidiennement dans toutes les maisons de la Fraternité Saint-Pie X à partir du 11 janvier, soit six mois avant le début du Chapitre. Il s'agit de réciter le *Veni Sancte Spiritus* pour implorer les lumières du Saint-Esprit, et d'invoquer le Cœur Immaculé de Marie et le saint pape Pie X pour obtenir leur protection et intercession. Les fidèles et toutes les âmes de bonne volonté sont cordialement invités à s'y joindre. ■



VENEZ Esprit-Saint,

Remplissez les cœurs de vos fidèles, et allumez en eux le feu de votre amour.

☩. Envoyez votre Esprit, Seigneur, et il se fera une création nouvelle.

☩. Et vous renouvellerez la face de la terre.

Prions : O Dieu, qui avez instruit les cœurs des fidèles par la lumière du Saint-Esprit, donnez-nous par ce même Esprit, de comprendre et d'aimer ce qui est bien, et de jouir sans cesse de ses divines consolations. Par Jésus-Christ, notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous qui avons recours à vous.

Saint Pie X, priez pour nous.

Février 2018

	PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19 <i>M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16</i>	CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE	ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
Je 1^{er} Saint Ignace, Evêque d'Antioche et Martyr (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Mémoire de Sainte Brigide, Vierge</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21
Ve 2 Présentation de l'Enfant-Jésus au Temple et Purification de la Sainte Vierge (II ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	8h30 Messe lue de la Purification et acte de réparation au Sacré-Cœur		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue de la Purification 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, confessions
Sa 3 De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire de S. Blaise, Evêque et Martyr 1^{er} samedi du mois	17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, confessions 18h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, confessions 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Di 4 Solennité de la Purification (II ^e cl.)	10h45 Bénédition des cierges, procession et Grand-Messe Bénédition des gorges Vêpres et Salut du Saint-Sacrement 17h30	8h00 Chapelet 8h30 Bénédition des cierges, procession et Grand-Messe Bénédition des gorges	9h30 Chapelet 10h00 Bénédition des cierges, procession et Grand-Messe Bénédition des gorges
Lu 5 Sainte Agathe, Vierge et Martyre (III ^e cl.)	7h15 Messe lue		19h00 Messe lue M. l'abbé F. Knittel
Ma 6 Saint Tite, Evêque et Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Dorothee, Vierge et Martyre	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		7h00 Messe lue M. l'abbé F. Knittel
Me 7 Saint Romuald, Abbé (III ^e cl.)	15h00 Catéchisme	Pas de messe	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire
Je 8 Saint Jean de Matha, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue		7h00 Messe lue M. l'abbé F. Knittel
Ve 9 Saint Cyrille, Evêque d'Alexandrie et Docteur (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Apolline, Vierge et Martyre	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		19h00 Messe lue M. l'abbé F. Knittel
Sa 10 Sainte Scholastique, Vierge (III ^e cl.)	10h00-11h30 Croisade Eucharistique		15h30-17h Croisade Eucharistique 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses 19h30 Cercle Saint Pie X
Di 11 Dimanche de la Quinquagésime (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions Quête pour le Prieuré Pas de Vêpres	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe Quête pour les fleurs 15h30 Exposition du Saint-Sacrement 17h30 Chapelet et bénédiction	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe Quête mensuelle de l'Oratoire 15h30 Exposition du Saint-Sacrement 17h30 Chapelet et bénédiction
Lu 12 Les Sept Saints Fondateurs des Servites de Marie, Confesseurs	15h30 Exposition et adoration du St-Sacrement 17h45 Chapelet et bénédiction 18h30 Messe lue		
Ma 13 Férie (IV ^e cl.) <i>Strasbourg : Saint Benoît d'Aniane, Abbé (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 14 Mercredi des Cendres (1 ^e cl.) Jeûne et abstinence	15h00 Catéchisme 18h00 Chapelet, confessions dès 17h45 18h30 Bénédiction et imposition des Cendres suivies de la Messe chantée	Pas de messe	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Bénédiction et imposition des Cendres suivies de la Messe chantée

Je 15	Férie (III ^e cl.) Mémoire des Saints Faustin et Jovite, Martyrs <i>Strasb.</i> : Saints Pric, Marin et Elide, Martyrs (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 16	Férie (III ^e cl.) Absstinence ; jeûne recommandé <i>Strasbourg</i> : Saint Luda, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 17	Férie (III ^e cl.)	7h15 Messe lue	14h30 : Récollecion de Carême à Colmar prêchée par M. l'abbé B. de Lacoste (Cf. tract) 17h45 Salut du Saint-Sacrement avec chapelet 18h30 Messe lue (<i>Confessions : Abbé de Lacoste</i>)	
Di 18	1 ^{er} dimanche de Carême (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe Confessions pendant la Messe (<i>Abbé Romanens</i>) 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe Confessions pendant la Messe (<i>Abbé de Lacoste</i>)	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 19	Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 20	Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 21	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Jeûne et abstinence recommandés	15h00 Catéchisme	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 22	La Chaire de Saint Pierre, Apôtre (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 23	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Mémoire de Saint Pierre Damien, Evêque et Docteur Absstinence ; jeûne recommandé	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 24	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Saint Mathias, Apôtre Jeûne et abstinence recommandés	7h15 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue (<i>Confessions : Abbé Romanens</i>) Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas
Di 25	2 ^{ème} dimanche de Carême (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe, pas de confession 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 26	Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 27	Férie (III ^e cl.) Mémoire de St Gabriel de l'Addolorata, Confesseur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 28	Férie (III ^e cl.)		17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 1^{er}	Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 2	Férie (III ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois Absstinence ; jeûne recommandé	8h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue et acte de réparation	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, confessions
Sa 3	Férie (III ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, confessions 18h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, confessions 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Di 4	3 ^{ème} dimanche de Carême (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Vente de gâteaux pour le pèlerinage de Pentecôte (+ apéritif à Colmar)				

Ecole : quelques perles...

M. l'abbé Anthony Romanens

SI L'ON se passionne pour l'enseignement, cela promet toujours d'être haut en couleurs. Le maître cherche l'explication claire, l'exemple parfait pour illustrer, les exercices simples pour mettre en pratique, un discours qui touche les élèves dans leur quotidien pour obtenir une classe vivante. L'élève, lui, en quelques minutes, par ses étourderies puis par ses réussites, fait passer son professeur du désespoir à la victoire... mais parfois aussi de la victoire au désespoir !

C'est dans ce contexte d'heureuse collaboration entre professeur et élèves que surgissent ici ou là quelques perles qui viennent ajouter une touche de bonne humeur à nos cours ! En voici quelques-unes :

Cours de doctrine en CE. M. l'abbé aborde la question du ministre du sacrement de baptême. Pour faire participer les enfants, naturellement, il trouve quelques questions à poser dont celle-ci : « Est-ce qu'on peut se baptiser soi-même ? » Une élève répond tout simplement : « Non, parce qu'on est trop petit. »

En CP, la maîtresse, tout en tournant les aiguilles d'une horloge, commente : « A 16h, c'est la sortie des classes ; à 17h, les devoirs ; à 18h, c'est le bain ; à 19h, vous mangez ; à 20h, vous allez vous coucher, car demain il y a école ; à 22h, ce sont vos parents qui vont se coucher... » Un petit élève intervient : « Ah non ! Papa et maman, ils vont se coucher à minuit ! » La maîtresse reprend et à peine arrivée à l'heure de minuit, elle se demande ce qu'elle va pouvoir trouver, lorsqu'un élève annonce : « C'est l'heure du crime ! »

Problème de calcul en CM. Mme Dupont a préparé un plat de porc aux lentilles pour neuf personnes. Elle demande à son fils de calculer le prix de revient par personne. Notre élève trouve 859,40 € par personne ! Mais apparemment cela ne lui pose pas de problème ! M. l'abbé commente tout haut : « 859,40 € par personne ! Ce doit être vraiment très bon pour ce prix-là ! Même aux Champs Elysées ils n'ont pas aussi cher ! »

Les CM viennent d'étudier la règle de trois. Exercice : l'ombre d'un arbre a une longueur de 15,40 m. Au même moment votre ombre a 0,98 m et votre taille mesure 1,40 m. Quelle est la hauteur de l'arbre ? Afin d'introduire sa réponse, un élève propose l'énoncé suivant : « La hauteur de l'arbre **dans l'ombre** est... » ! ■

De toute son âme

René Bazin

Recension par M. l'abbé Philippe Bourrat

HENRIETTE Madiot est modiste à Nantes, à la fin du XIX^e siècle. Dans son milieu social et sa famille, on travaille dur et longtemps mais l'on vit pauvrement. C'est le cas de son frère, Antoine, ouvrier de l'usine de M. Lemarié, de plus en plus hostile à sa sœur et rempli de rancœur contre son patron. Et puis il y a leur vieil oncle qui les a recueillis tous deux et qui s'est gravement blessé la main, dans un accident de travail, à l'usine.

Pour Henriette, le bonheur pourrait venir d'Etienne, courageux pêcheur en Loire et ami d'enfance, qui finit par avouer sa flamme pour elle. Mais elle hésite. Son amour pour les pauvres la retient. Henriette dont la souffrance lui a appris la compassion ne se voit pas d'abandonner les gens simples de son quartier. Elle sait les écouter, les comprendre et les soutenir dans leurs misères.

Publié en 1897, ce roman réaliste et chrétien fait se rencontrer un éventail de personnalités contrastées mais toutes minutieusement auscultées de l'intérieur, avec la délicatesse et la poésie que l'on reconnaît à René Bazin. Tout en étant son contemporain et parlant ici des milieux populaires, le romancier est en quelque sorte un anti-Zola, tant il sait comprendre la souffrance humaine dans son rapport à Dieu. Dans un univers où le sordide côtoie la simplicité, la souffrance et le sublime, le lecteur accompagne le destin de ces personnages attachants, ballottés par la vie, hantés pour certains par des secrets de famille et souvent résignés. Ils constituent les témoins d'une époque de déchristianisation des milieux ouvriers, laissés à l'abandon par une économie qui bafoue la vie humaine et conduit au mépris de Dieu. C'est parmi eux pourtant que la Providence se choisit des âmes qui auront mission d'être des instruments de salut.

CreateSpace Independent
Publishing Platform

246 pages - 10,25 €
ISBN 978-1545073353

(Recension extraite de
L'Echo des Ecoles n° 44)





ORATOIRE SAINT-JOSEPH
22, rue Ampère
F - 68000 Colmar
Tél. : 03 89 44 66 93

PRIEURÉ MARIE-REINE
195, rue de Bâle
F - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 44 66 93



Dimanche 18 février 2018

Samedi 17 février 2018

RECOLLECTION DE CAREME A COLMAR

prêchée par M. l'abbé Bernard de Lacoste

- 14h30 Chemin de Croix
- 15h15 1^{ère} instruction suivie de la méditation
- 16h15 Confessions (AA. de Lacoste et Carlhian)
- 16h45 2^{ème} instruction - Confessions (A. Carlhian)
- 17h30 Confessions (A. de Lacoste)
- 17h45 Exposition du Saint-Sacrement et chapelet
- 18h30 Messe basse - Confessions (A. de Lacoste)
- 19h15 Fin de la récollection

Nota Bene : Prière d'apporter le Livre Bleu

**TOUS LES FIDELLES SONT TRES CORDIALEMENT
INVITEES A LA RECOLLECTION !**

RECOLLECTION DE CAREME A MULHOUSE

prêchée par M. l'abbé Bernard de Lacoste

- 10h45 Grand-messe - Confessions (A. Romanens)
- 13h00 Repas tiré du sac à l'école
- 14h30 Chemin de Croix
- 15h15 1^{ère} instruction suivie de la méditation
- 16h15 Confessions (Abbés de Lacoste et Romanens)
- 16h45 2^{ème} instruction - Confessions (A. Romanens)
- 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement
- 18h30 Fin de la récollection

Nota Bene : Prière d'apporter le Livre Bleu

**TOUS LES FIDELLES SONT TRES CORDIALEMENT
INVITES A LA RECOLLECTION !**

Itinéraire pour éviter l'embouteillage du carnaval à Mulhouse : Sortie d'autoroute « Mulhouse-Centre ». Au 2^{ème} feu, au lieu de « Centre Ville » à droite, prendre à gauche « Illzach ». Au rond-point, à droite en épingle à cheveux dir. « Drouot », rue du 17^e Régiment de Transmission puis toujours tout droit, rue de Sausheim. Au carrefour avec la rue de la Hardt (en vue du magasin SIMPLY) tourner à gauche et continuer jusqu'à la rue de Bâle.

ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants****> Mulhouse**

Février : 7, 14 et 21
Mars : 14 et 21
Avril : 4, 11 et 18
Mai : 9, 16, 23 et 30

> Colmar

Février : 7, 14 et 21
Mars : 14 et 21
Avril : 4, 11 et 18
Mai : 9, 16, 23 et 30

> Cravanche

Février : 28
Mars : 7, 14 et 21
Avril : 4 et 25
Mai : 2, 9, 16, 23 et 30

Croisade Eucharistique**> Mulhouse-Cravanche (prieuré)**

Samedi 10 février à 10h
Samedi 17 mars à 10h

> Colmar

Samedi 10 février à 15h30
Samedi 17 mars à 15h30

Cercle Saint-Pie X**> Colmar**

Samedi 10 février à 19h30
Samedi 24 mars à 19h30

JTC à Colmar

> Samedi 17 à Colmar ou dimanche 18 février à Mulhouse : récollection de Carême
> Samedi 24 février : réunion
> Samedi 17 mars : réunion
> Dimanche 18 mars : chemin de croix à Dusenbach

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages

> Dimanche 4 février
> Dimanche 4 mars
> *Dimanche 8 avril*

Quêtes spéciales**> Mulhouse**

11 février : Prieuré
11 mars : Ecole de Mulhouse
15 avril : Séminaires FSSPX

> Colmar

11 février : Oratoire
11 mars : Ecole de Mulhouse
15 avril : Séminaires FSSPX

> Cravanche

11 février : fleurs
11 mars : Ecole de Mulhouse
15 avril : Séminaires FSSPX

Tiers-Ordre de Saint-Pie X

> Récollection à l'Etoile du Matin
Samedi 10 mars 2018
Samedi 16 juin 2018

Samedi 17 février

> Colmar : récollection de Carême pour tous les fidèles

Dimanche 18 février

> Mulhouse : récollection de Carême pour tous les fidèles

Dimanche 18 mars

> Dusenbach
16h00 : Chemin de Croix

Du dimanche 25 au samedi 31 mars

> Semaine Sainte

Dimanche 29 avril

> Mulhouse et Colmar : Premières Communions

Dimanche 17 juin

> Fête et kermesse de l'école à Mulhouse

RETRAITES SPIRITUELLES

> 5-10 février : St-Ignace Messieurs, Gastines.
> 5-10 février : St-Ignace Dames, Pointet.
> 5-10 février : Retraite Mariale Monfortaine, Unieux.
> 12-17 février : Retraite carmélitaine, Ecole Saint-Michel
> 12-17 février : Jésus notre modèle, Le Moulin du Pin
> 16-21 février : St-Ignace Messieurs, **Bitche** (R.P. Marziac)
> 19-24 février : St-Ignace Messieurs, Pointet.
> 19-24 février : St-Ignace Dames, Gastines.
> 19-24 février : St-Ignace Dames, Enney
> 5-10 mars : St-Ignace Messieurs, Gastines.
> 5-10 mars : St-Ignace Dames, Pointet.
> 5-10 mars : Prier avec les psaumes, Le Moulin du Pin.
> 12-17 mars : St-Ignace Dames, Bitche.
> 19-24 mars : St-Ignace Dames, Gastines.
> 25-30 mars : St-Ignace Messieurs, Caussade.
> 25-31 mars : St-Ignace Messieurs, Pointet.
> 26-31 mars : Retraite de Semaine Sainte, Flavigny.
> 26-31 mars : Retraite de Semaine Sainte, Le Moulin du Pin.
> 16-19 avril : Retraite de foyers, Pointet.
> 16-19 avril : Retraite de foyers, Enney.
> 16-19 avril : St-Ignace Messieurs, Gastines.
> 23-28 avril : St-Ignace Dames, Pointet.
> 23-28 avril : St-Ignace Dames, Bitche.
> 27 avril-2 mai : St-Ignace Messieurs, Caussade.
> 30 avril-5 mai : St-Ignace Dames, Gastines.
> 30 avril-5 mai : Notre-Dame de Fatima, Le Moulin du Pin.
> 7-12 mai : St-Ignace Messieurs, Caussade.
> 14-19 mai : St-Ignace Dames, Pointet.
> 21-26 mai : *St-Ignace Messieurs, Pointet.*
> 4-9 juin : *St-Ignace Messieurs, Gastines.*
> 4-9 juin : *St-Ignace Dames, Enney.*
> 4-9 juin : *St-Ignace Dames, Pointet.*
> 4-9 juin : *Retraite Mariale Monfortaine, Le Moulin du Pin.*
> 11-16 juin : *St-Ignace Messieurs, Bitche.*
> 18-23 juin : *St-Ignace Messieurs, Pointet.*
> 18-23 juin : *St-Ignace Dames, Gastines.*
> 2-7 juillet : *St-Ignace Dames, Pointet.*
> 7-12 juillet : *Retraite pour étudiants, Le Moulin du Pin.*
> 9-14 juillet : *St-Ignace Messieurs, Gastines.*

HONORAIRES

Messe : 17 €
Neuvaine : 170 €
Trentain : 680 €

CARNET PAROISSIAL

*A été honorée
de la sépulture ecclésiastique*

> Mme Odile Tacquard, le 5 janvier 2018 à Mulhouse, décédée le 3 janvier à l'âge de 92 ans.

*A été régénérée
par l'eau du Baptême*

> Emma Lettéron, le 20 janvier 2018 à Mulhouse, née le 3 janvier.

*Nous prions pour nos défunts
du mois de février*

À Mulhouse

Mme Marie Froehly, † 1996 à 83 ans
M. René Dietemann, † 2000 à 81 ans
Mme Reine Schwob, † 2013 à 85 ans

À Colmar

M. Paul Diebold, † 1989 à 82 ans.
Dr. Joseph Knittel, † 2000 à 70 ans.
Mlle Thérèse Fischer,
† 2002 à 94 ans.
M. Marie-Auguste Delamarche,
† 2010 à 96 ans.
M. Pierre Edel, † 2011 à 79 ans.

À Cravanche

M. Jean Dixte, † 2007 à 92 ans
Mme Marie-Françoise Catherinet,
† 2017 à 96 ans.

INTENTIONS DU MOIS**Croisade Eucharistique :**

> Pour la soumission des pays à Notre Seigneur Jésus-Christ

Rosaire Vivant :

> Pour tous les chrétiens persécutés dans le monde

VOTRE AIDE... MERCI !**Vente de gâteaux (Décembre)**

Solde caisse pélé : **1318 €**
Mulhouse : + 177 €
Colmar : + 180 €
Cravanche : + 113 €
Nouveau solde : **1788 €**

Quête mensuelle (Décembre)

Mulhouse : **531 €** (Prieuré)
Cravanche : **65 €** (fleurs)
Colmar : **408,50 €** (Oratoire)

Marché de Noël

Mulhouse : **190 €**
Cravanche : **485 €**
Colmar : **507 €**

CONFESSIONS**À Mulhouse**

> Le dimanche : voir calendrier
> En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

À Colmar

> Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
> En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

> 1/2 heure avant toutes les Messes